

LES REPÈRES DU CFHE

Handicap et Objectifs de développement durable



Les 17 objectifs généraux de développement durable

- 1 : Éradication de la pauvreté
- 2 : Lutte contre la faim
- 3 : Accès à la santé
- 4 : Accès à une éducation de qualité
- 5 : Égalité entre les sexes
- 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement
- 7 : Recours aux énergies renouvelables
- 8 : Accès à des emplois décents
- 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10 : Réduction des inégalités
- 11 : Villes et communautés durables
- 12 : Consommation et production responsables
- 13 : Lutte contre les changements climatiques
- 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans et les mers aux fins d'un développement durable
- 15 : Vie terrestre
- 16 : Justice et paix
- 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Les objectifs de développement durable en bref

- **Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont au cœur de l'Agenda 2030.** L'Agenda 2030 a été adopté par les Nations unies en 2015, et fait suite au programme des huit objectifs du Millénaire qui était destiné aux pays en voie de développement.
- **Les ODD sont universels**, et sont destinés à mettre fin à la pauvreté, réduire les inégalités et protéger la planète, à travers une approche à la fois économique, environnementale et sociale.
- **Ils comprennent 17 objectifs généraux et 169 objectifs ciblés et 231 indicateurs.** Ils offrent ainsi un cadre politique clair pour la mise en œuvre d'actions au niveau national, régional et international.
- **Les personnes handicapées sont clairement prises en compte dans les objectifs 1, 4, 8, 10, 11, 16, 17, et implicitement prises en compte dans les objectifs 3, 5, 6 et 7.** Handicap, développement durable et développement humain sont désormais étroitement liés.
- Le **Forum politique de haut niveau (FPHN)** pour le développement durable est chargé du suivi de la mise en œuvre des ODD. Il se réunit chaque année autour d'un thème transversal.

Qui est concerné ?

Tous les pays membres des Nations unies sont concernés par les ODD, quel que soit leur niveau de développement, et par conséquent, tous les citoyens du monde : l'esprit des objectifs de développement durable, c'est celui de « **Ne laisser personne pour compte** ».

Objectifs de développement durable et Convention relative aux droits des personnes handicapées

ODD et Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) sont étroitement liés. Le fait que les personnes handicapées soient explicitement prises en compte dans les ODD est une conséquence directe de l'adoption de la CDPH, et traduit par ailleurs une prise de conscience forte au sein de la communauté internationale. Par ailleurs, les actions s'inscrivant dans le cadre de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable constituent une formidable opportunité pour renforcer la mise en œuvre de la CDPH. En effet, au-delà des mentions directes en lien avec le handicap, nous pouvons considérer que 14 des 17 objectifs généraux peuvent être mis en lien direct avec la Convention.

ODD	CDPH	ODD	CDPH
Objectif 1	Tous les articles	Objectif 8	Article 27
Objectif 2	Article 28	Objectif 9	Articles 9, 20, 21
Objectif 3	Articles 10, 11, 23, 25, 26	Objectif 10	Article 5
Objectif 4	Article 24	Objectif 11	Articles 9, 11, 19, 29, 30
Objectif 5	Tous les articles	Objectif 13	Articles 21, 25
Objectif 6	Article 28	Objectif 16	Articles 4, 10, 13, 15, 16, 18, 29
Objectif 7	Article 28	Objectif 17	Objectif 7

Pourquoi est-ce important ?

L'implication des personnes handicapées dans la formulation et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD constitue une véritable avancée dans leur reconnaissance en tant que citoyens à part entière. Cela va par ailleurs dans le sens de l'objectif principal du mouvement des personnes handicapées : « Rien pour nous, sans nous ».

De plus, plusieurs des ODD sont orientés vers l'élimination des situations de pauvreté extrême. Or, les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables économiquement : accès à l'emploi, à l'éducation, à un système de santé satisfaisant ou encore la réduction des inégalités, font désormais partie de l'agenda mondial.

Quelles sont les limites des ODD?

La mise en œuvre des objectifs de développement durable n'a pas de caractère légal et relève de l'engagement volontaire de chaque Etat membre des Nations unies. Tous les Etats n'ont pas les mêmes niveaux de développement, ni les mêmes priorités. Certains se concentrent sur une partie des ODD seulement.

Enfin, et pour que la mise en œuvre soit la plus efficace possible, il est important que les acteurs de la société civile soient partie prenante des travaux auprès des acteurs institutionnels, ce qui n'est pas toujours le cas.

[Les objectifs de développement durable](#), site internet des Nations Unies

[Avis du CNCPH sur la mise en œuvre des ODD](#)

[Flyer](#) et [page web](#) du Forum européen des personnes handicapées

[Webinar](#) du projet Bridging the gap sur les ODD et le handicap

[Page du ministère de la transition écologique et solidaire](#) sur les ODD

[Site internet de la Fonda](#)

[Site internet du Comité 21](#)

[La Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)

RESSOURCES

UTILES